

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, en pour répondre à la pénurie de logements et pour rééquilibrer le développement économique vers l'est francilien et la grande couronne. La Présidente du Conseil Régional est mandatée pour interpellier le gouvernement pour que soient intégrées au projet de loi de finances rectificatif 2016 qui sera voté en juillet 2016 les dispositions législatives suivantes :

- Une modification du zonage et des taux de la redevance pour création de bureaux (RCB) afin d'en faire un outil plus volontariste en faveur du développement de l'activité à l'est, au nord et au sud de l'Île-de-France, et en grande couronne, et afin d'arrêter la concentration de l'immobilier tertiaire toujours plus au centre et à l'ouest de la région ;
- La suppression de l'exonération de la redevance pour les opérations de renouvellement de bureaux, notamment afin d'encourager la transformation de bureaux en logements dans les zones à très forte dominante emploi et ainsi optimiser le produit de cette recette régionale ;
- L'augmentation de la taxe sur les logements vacants (passage de 12,5% à 50% de la VLC la première année et de 25% à 100% de la VLC la deuxième année) afin de mobiliser les dizaines de milliers de logements vacants de longue date en Ile-de-France ;
- L'augmentation de la taxe additionnelle à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dans les zones tendues de 20 à 100% afin de permettre aux communes de mobiliser des logements très peu utilisés dans le centre de l'agglomération, pour augmenter l'offre de logements disponibles ;
- La création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière pour les territoires en déficit de logement social afin d'abonder l'aide aux maires bâtisseurs et permettre aux collectivités de financer les équipements publics accompagnant la construction de logements, et lever le principal frein à une relance durable de la construction de logements en Ile-de-France ;
- L'augmentation de 25 000 euros à 250 000 euros du montant de l'amende à acquitter par les propriétaires louant leurs logements comme meublés touristiques de façon illégale ;

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche entend ainsi proposer de nouveaux leviers à même de mobiliser de nouvelles recettes nécessaires pour des politiques publiques régionales d'envergure. Ainsi, la Région pourra répondre aux besoins des populations et être pleinement une collectivité d'investissement.


Les différents outils fiscaux spécifiques à l'Île-de-France ne permettent pas d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les grands objectifs définis par le Schéma Directeur d'Île-de-France, en particulier pour la relance de la construction de logements et la mobilisation des logements peu ou pas utilisés, et le rééquilibrage habitat-emploi est –ouest. Il est indispensable de les réformer en profondeur à court terme, et cela passe par des modifications législatives.

Au vu de la reconcentration massive de l'emploi tertiaire au centre et à l'ouest de l'agglomération et au phénomène tout aussi massif d'obsolescence du parc de bureaux en grande couronne, il est également indispensable de réformer la redevance pour création de bureaux, afin d'orienter la construction de bureaux neufs et les opérations de réhabilitation de bureaux obsolètes en grande couronne et dans l'est francilien.

Les crédits inscrits au contrat de plan Etat-Région 2015-2020 pour l'aide aux maires bâtisseurs étant très limités, il est nécessaire de créer un outil fiscal spécifique, via la création d'une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les territoires en déficit de logement social. Une aide aux maires bâtisseurs à un niveau conséquent est indispensable pour que les collectivités puissent financer les équipements publics accompagnant les programmes de construction de logements neufs.

La mobilisation des logements vacants, très peu utilisés (résidences secondaires) ou loués en tant que meublés touristiques de façon illégale doit également être mise en œuvre via une réforme de la taxe sur les logements vacants et de la taxe additionnelle à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et une augmentation des amendes à acquitter pour non-respect de la législation sur la location de meublés touristiques (un phénomène prenant des proportions majeures, alors que le montant de l'amende n'est actuellement pas dissuasif). L'enjeu est majeur : la mobilisation de plus de 100 000 logements pour les franciliens à court terme alors qu'on compte plus de 630 000 demandeurs de logements sociaux, et que la pénurie de logements est estimée à plus de 500 000 à l'échelle de la région.

C'est le sens de cet amendement.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens, en particulier pour développer l'utilisation des transports collectifs, les circulations. La Présidente du Conseil Régional est mandatée pour interpellier le gouvernement pour que soient intégrées au projet de loi de finances rectificatif 2016 qui sera voté en juillet 2016 les dispositions législatives suivantes :

- *La baisse du taux de TVA de 10% à 5,5% sur les transports publics afin de dégager des financements pour le Syndicat des Transports d'Île-de-France;*
- *L'augmentation du Versement transport de 2,85% à 3,5% dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne, ...) afin de dégager des financements pour le Syndicat des Transports d'Île-de-France;*
- *Une augmentation de la taxe locale sur les bureaux (TLB) dans les territoires du centre et de l'ouest parisien concentrant les plus grands quartiers d'affaires (quartier central des affaires, La Défense, Issy-Boulogne, ...) afin de créer une recette affectée au STIF lui permettant de financer un programme important d'investissement pour le renouvellement du matériel roulant ferré ;*
- *L'augmentation de la taxe additionnelle sur les parkings des grandes entreprises et des centres commerciaux (Taxe additionnelle sur les surfaces de stationnement) à Paris et dans les Hauts-de-Seine, afin d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les objectifs définis par le PDUIF pour le développement du réseau cyclable et la résorption des 100 principales coupures urbaines d'Île-de-France.*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs

Le groupe Front de gauche entend ainsi proposer de nouveaux leviers à même de mobiliser de nouvelles recettes nécessaires pour des politiques publiques régionales d'envergure en matière de transports en commun et de mobilité. Ainsi, la Région pourra répondre aux besoins des populations et être pleinement une collectivité d'investissement public.

Les différents outils fiscaux spécifiques à l'Ile-de-France ne permettent pas d'apporter les financements nécessaires pour atteindre les grands objectifs définis par le Schéma Directeur d'Ile-de-France, en particulier pour le développement des transports publics et des circulations douces. Il est indispensable de les réformer en profondeur à court terme, et cela passe par des modifications législatives.

Pour un financement pérenne de la zone unique, il est nécessaire de chercher d'autres financements. Le succès de la tarification unique dans les transports est réel auprès des usagers. Elle profite également aux entreprises qui économisent en contrepartie 80 millions d'euros sur le remboursement à 50% des abonnements des salariés et qui ont obtenu une exonération de la redevance pour création de bureaux. Les usagers et les collectivités ne peuvent être des variables d'ajustement d'autant que les usagers, notamment ceux de Paris et de petite couronne, ont été largement sollicités par les hausses tarifaires subies ces dernières années, suite notamment à la hausse de la TVA transports. Concernant la Région, si elle ne peut pas être davantage sollicitée, et il n'est pas plus acceptable qu'elle renonce à ses politiques sociales pour compléter ce financement, notamment à la tarification sociale pour les bénéficiaires de l'AME. Ce sont donc d'autres sources de financement que propose cet amendement.

Pour le développement des transports publics, il est nécessaire d'agir sur les deux principaux leviers fiscaux assurant le financement du fonctionnement et des investissements dans les transports publics, soit la taxe locale sur les bureaux (TLB) et le versement transport (VT), ainsi que sur le retour de la TVA sur les transports publics à 5,5%. Les augmentations de TLB et de VT doivent être ciblées uniquement sur les territoires disposant des plus grandes richesses afin de participer au rééquilibrage du développement économique vers l'est de la région et vers la grande couronne.

Le niveau de la taxe additionnelle sur les aires de stationnement doit être réévalué afin d'assurer le financement des aménagements programmés dans le cadre du PDUIF à l'horizon 2020 pour les circulations douces (réseau cyclable structurant et résorption des cent principales coupures urbaines), qui ne pourront être atteints dans le cadre des financements actuels mobilisés par les collectivités, très durement touchées par les baisses de dotations de l'Etat. Le développement de l'usage du vélo est un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions de déplacements dans la région, pour l'amélioration de la santé publique et de la qualité de l'air. Une augmentation très conséquente du nombre de déplacements à vélo peut être atteinte rapidement grâce à des mobilisations financières adéquates (multiplication par 4 des investissements actuels pour les aménagements cyclables en Ile-de-France, actuellement de l'ordre de 70 millions d'euros annuels). Ce niveau d'investissements est tout à fait atteignable grâce à la mobilisation d'une recette spécifique permettant de lever l'emprunt, comme le fait actuellement la Société du Grand Paris pour réaliser le Grand Paris Express.


Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme solennellement sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens. Il demande qu'une réforme de la fiscalité locale soit engagée, afin d'assurer aux collectivités territoriales, et notamment aux Régions, une autonomie fiscale en les dotant de ressources pérennes et dynamiques en lien avec leurs compétences, assises notamment sur l'activité économique.

Il affirme également son soutien aux mécanismes de péréquation financière qui permettent le rééquilibrage des territoires et la solidarité entre les habitants et tous les territoires.

Il affirme enfin sa disponibilité pour se servir du levier de l'emprunt alors que les taux de la BCE sont au plus bas et que ce recours est indispensable pour une collectivité de notre envergure pour investir de manière massive dans des politiques publiques d'importance (lycées, transports, logement...) »

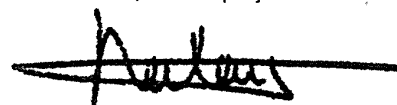
Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

Le groupe Front de Gauche continue à porter des exigences fortes vis à vis de l'État, pour que la Région soit dotée de moyens à la hauteur des besoins des habitant-e-s et de l'enjeu de son développement solidaire et écologique.

Depuis plusieurs années, nous avons dénoncé la baisse des dotations de l'État, la hausse de la TVA et la réforme fiscale injuste de 2010 qui a privé les Régions de l'autonomie fiscale et des ressources pérennes et dynamiques. Nous sommes convaincus que la situation budgétaire et financière actuelle fortement contrainte par le gouvernement qui prône l'austérité nous impose de changer de cap.

Pour la troisième année consécutive, les ressources permanentes à périmètre constant de la Région sont en baisse. Nous ne pouvons accepter cette trajectoire qui va à l'encontre de nos demandes, de nos projets et des besoins des populations.



Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre I – Dispositions relatives aux ressources

Il est ajouté, après l'article 1, un article rédigé ainsi :

« Le Conseil régional d'Île-de-France affirme solennellement sa volonté de disposer de ressources nouvelles pour répondre aux besoins des Franciliennes et des Franciliens. Il demande donc :

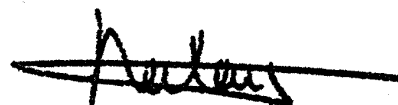
- *qu'il soit mis fin à la diminution en valeur des dotations de l'État aux collectivités et que leur progression soit désormais au minimum au niveau de l'inflation.*
- *le remboursement des charges nettes non compensées par l'État issues de la phase II de la décentralisation.*

Les articles suivants sont renumérotés en fonction.

Exposé des motifs :

Le groupe Front de Gauche continue à porter des exigences fortes vis à vis de l'État, pour que la Région soit dotée de moyens à la hauteur des besoins des habitant-e-s et de l'enjeu d'un développement solidaire et écologique de notre région.

Les baisses de dotation de l'Etat prévus à hauteur de 76M€ pour 2016, l'absence d'une réforme d'ampleur de la fiscalité locale qui donne de nouvelles ressources dynamiques aux collectivités, la hausse de la TVA, le refus de la compensation de la dette de l'État issue de la décentralisation qui se monte à 2.07 Milliards€ sont de véritables freins pour notre collectivité publique.



Céline MALAISE